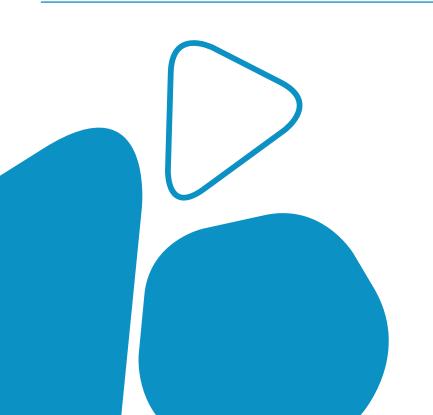


RETOUR SUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2017





Partenariat, solidarité, mutualisation

Suite au séminaire dédié aux orientations budgétaires organisé la semaine dernière, le dernier Conseil Communautaire de l'année s'est déroulé vendredi 15 décembre à Camors. L'occasion pour les 56 Conseillers d'entériner des partenariats économiques stratégiques avec la Région, de lever des fonds auprès des financeurs pour des projets structurants et d'amplifier les actions de solidarité et de mutualisation, dans un contexte de baisse des dotations.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Renforcer, avec la Région, un partenariat stratégique pour le développement économique

Le Conseil Régional renforce ses partenariats avec les intercommunalités bretonnes afin qu'elles puissent, concrètement et efficacement, créer une dynamique locale de développement économique adaptée aux spécificités de chaque territoire.

Aussi, en conformité avec les intérêts de chacun, le Conseil Régional et Auray Quiberon Terre Atlantique ont établi conjointement une convention afin d'organiser une nouvelle relation privilégiée entre les deux acteurs publics majeurs du développement économique.

Cette nouvelle organisation permettra de mettre en cohérence les stratégies respectives, de rationaliser et d'optimiser les actions de chacun. Cette convention assoie également le rôle de la Communauté de Communes dans l'organisation de l'offre de services proposés par les acteurs économiques au profit des entrepreneurs, et plus largement la création d'un écosystème favorable à l'implantation, au maintien et au développement des entreprises sur son territoire.

Les modalités de ce partenariat ont été approuvé en Conseil Communautaire et la convention a été signé le 19 janvier 2018 en présence des élus communautaires et des élus régionaux. Plus d'information en page 10-11.

Coordonner et valoriser les activités maritimes à l'échelle du Sud Morbihan

Avec plus de 11 millions de nuitées par an, le Pays d'Auray est le bassin touristique le plus fréquenté avec le Pays de Saint-Malo. Les activités liées à la mer attirent, chaque année, près de 20% des visiteurs venus en Bretagne. L'impact sur la consommation et les bénéfices sur l'emploi sont majeurs pour les Communes de la côte mais également très importants pour les Communes retro littorales. Le tourisme balnéaire, les activités et les événements nautiques ont un impact direct (hébergement, restauration, commerce, activités de loisirs...) et indirect (service à la personne, garde d'enfants, ménage, entretien du jardin, artisanat...) sur 20% des emplois du territoire.

Il apparait cependant que les activités liées à la mer ne sont pas toujours structurées, coordonnées sur le littoral morbihannais. Une situation qui s'est accentuée depuis 2016 et la fin du Cluster Nautisme initié par le Département du Morbihan, qui dynamisait la filière autour des infrastructures portuaires, des activités nautiques, de l'industrie et des événementiels. Aussi, la Communauté de Communes a accepté la proposition de la Région Bretagne de coordonner et valoriser, à l'échelle de la destination « Bretagne sud – Golfe du Morbihan » les acteurs et activités liées à la mer (nautisme, pêche, conchyliculture, thalassothérapie...) à l'échelle des 7 intercommunalités.

En ce sens, la Communauté de Communes sollicite une subvention de 25 250 euros auprès de la Région Bretagne pour la mise en œuvre du recensement des besoins des professionnels et la valorisation de l'offre en matière d'activités touristiques liées à l'eau, à l'échelle de la destination.

TOURISME

Valoriser et faire connaître les atouts majeurs du territoire

En mai dernier, le Conseil Communautaire a fait le choix de renouveler et de compléter les panneaux touristiques situés sur la RN 165 (50 000 véhicules jours), afin de rendre au 1^{er} bassin touristique du Morbihan un premier niveau d'information et d'accueil à la hauteur de sa fréquentation. En effet, chacun s'accorde à dire que les panneaux touristiques installés il y a 20 ans desservent l'image du territoire et de ses atouts touristiques.

Aussi, soucieux de préserver le caractère breton de la destination, les Conseillers Communautaires ont souhaité intégrer la traduction du nom des sites remarquables représentés, avec la collaboration de l'Office de la langue bretonne (voir ci-dessous). Auray Quiberon Terre Atlantique devient ainsi la 1^{re} Communauté de Communes à installer des panneaux bilingues bretons (en italique, pour des raisons évidentes de compréhension et de lisibilité pour la population et les touristes) sur le bord d'une route nationale dans le Morbihan. Une initiative dont se réjouit l'association Ai'ta, même si elle regrette que, à taille et couleur équivalentes, le lettrage soit incliné.

Les 10 panneaux (5 dans chaque sens de circulation), qui représentent respectivement Auray et Saint-Goustan, Sainte-Anne d'Auray et la basilique, Carnac, Locmariaquer et les sites mégalithiques, la presqu'île de Quiberon et les 3 îles, et enfin la Ria d'Etel, devraient être installés pour la saison touristique. Ce projet de renouvellement fait actuellement l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat de ruralité 2017 (FSIPL). Plus d'informations en page 14.

TRES HAUT DEBIT

Poursuivre le déploiement de la fibre, en particulier pour des usages professionnels

Poursuivre le déploiement de la fibre, en particulier pour des usages professionnels Comme le furent en d'autres temps l'électricité et le téléphone, la fibre optique est l'objet de fortes attentes. Atout majeur pour le développement économique et l'attractivité du territoire, elle est légitimement attendue par tous et partout.

Mais la feuille de route de la Région Bretagne repose, dans le cadre du Schéma de cohérence régionale pour l'aménagement numérique, sur un déploiement progressif et raisonné. Et pour cause, le coût péréqué d'une prise est de 2 000 €, dont 445 € à la charge de la Communauté de Communes.

Programmés dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) voté en 2011 par les conseillers généraux, les travaux de déploiement de la fibre ont débuté en 2015 et s'échelonnent sur 3 phases de travaux, afin de rendre cette technologie disponible à 100 % des foyers, entreprises et services publics à l'horizon 2030.

Les travaux de la première phase du projet, d'un montant de 28 M€ euros (dont 7M€ à charge d'Auray Quiberon Terre Atlantique) ont débuté à la création de la Communauté de Communes et seront finalisés dès l'année prochaine (en rose et orange sur la carte). Ils concernent plus de 14 000 logements et entreprises.

S'agissant de la deuxième phase, qui doit débuter en 2019, le comité de pilotage du SDTAN, composé du Président du Conseil départemental et des Présidents des intercommunalités du Morbihan, a validé en juin 2017 plusieurs critères permettant de définir les secteurs qui seront progressivement raccordés avant 2023, date à laquelle 50% de la population pourra bénéficier du Très Haut Débit.

Les périmètres votés par les Conseillers Communautaires (en vert et bleu sur la carte), conditionnés par l'architecture télécom et, de fait, la continuité du bâti, doit permettre de raccorder près de 22 000 nouvelles habitations et sociétés. En

Languidio Landévant Landaul Plumergat Légende Phase 1 - FTTH Phase 2 - contour MeD Phase 2 - Priorisation THDB Phase 2 - Proposition CD56

effet, 75% des Parcs d'Activités Communautaires et près de 58% des 5250 entreprises du territoire seront dotées de la fibre au terme de cette deuxième phase de travaux.

Ce choix vise à répondre au mieux aux usages des habitants, mais aussi et surtout aux besoins des professionnels, car c'est un facteur déterminant d'attractivité et de développent économique. Accroissement du stockage et de l'échange de données, développement de nouvelles pratiques telles que le télétravail, échanges par visioconférence... ces problématiques sont communes à tous les secteurs d'activités, le tourisme, le commerce, la santé, la formation, l'éducation...

Considérant les montants conséquents de cette nouvelle phase de travaux pour la communauté (près de 10 millions d'euros sur un total de 43 M€) et l'absence de recettes pour les financer, les Conseillers Communautaires se sont également positionnés sur les modalités de financements de ce 2^e programme. Plus d'informations en p 24, 25, 26.

EAU ET ASSAINISSEMENT Harmoniser et mettre en cohérence les financements et les investissements

Les milieux naturels remarquables et diversifiés qui composent le territoire sont fragiles. Cette biodiversité, offerte en partage, repose sur des équilibres et des comportements qui relèvent à la fois de la responsabilité collective et individuelle. Si la Communauté de Communes a souhaité impulser une dynamique forte et rapide, c'est à la fois pour assumer ses responsabilités vis à vis des professionnels du tourisme, de la pêche à pied, de la conchyliculture, mais également des générations futures.

En effet, la Communauté de Communes assure la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées sur son territoire. Aussi, afin d'analyser les performances de sa politique « Eau et Assainissement » la Communauté de Communes a réalisé un audit portant sur les réseaux, et leurs modes de gestions et d'exploitation par STGS et SAUR, ses délégataires.

Le résultat de cet audit a permis de mettre en évidence la grande fiabilité du réseau d'eau potable. Il souligne également l'importance des investissements engagés par la Communauté de Communes sur les réseaux de collecte des eaux usées et les dispositifs de traitements, tout en précisant qu'il convient de maintenir les efforts pour gagner le défi de la qualité de l'eau. Enfin, le cabinet d'étude attire l'attention sur la nécessité d'harmoniser et de simplifier les calculs de facturation.

Ainsi, au regard de ces conclusions, la Communauté de Communes envisage un ajustement afin de mettre en cohérence la politique tarifaire de l'eau et de l'assainissement avec les investissements nécessaires à engager sur le terrain. En ce sens, il a été proposé de faire évoluer la tarification (gelée depuis 2012) en diminuant le tarif de l'eau potable et en augmentant, en conséquence, la part liée au service d'assainissement collectif.

Pour une meilleure compréhension de la facture d'eau par l'usager, Auray Quiberon Terre Atlantique travaillera avec ses délégataires à la simplification, dès 2019, de la grille tarifaire et initiera, à partir de 2021, une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire communautaire.

SPORT

Labéliser 450 kilomètres de parcours VTT

La pratique du VTT représente aujourd'hui 4,5 millions de personnes en France, dont environ 120 000 licenciés FFC, valeur en hausse de 3% par an. Une croissance renforcée depuis 3 ans par le vélo à assistance électrique qui a permis à une population plus large de pratiquer ce sport. De plus, de très nombreux chemins et sentiers sillonnent le territoire de la Communauté de Communes et permettent de découvrir sa richesse naturelle et patrimoniale exceptionnelle.

Aussi, afin de répondre à cette forte demande d'activité « nature » accessible à tous (familles, sportifs, touristes), la Communauté de Communes, en partenariat avec l'association Auray VTT, aménagent, balisent, préparent, cartographient, classifient par niveau de difficulté plusieurs sentiers de VTT.

A ce jour, deux parcours ont été réalisés

- sur Ploemel pour 23 km
- sur Plouharnel pour 20 km

4 autres parcours doivent être balisés avant la fin 2017

sur Erdeven pour un total de 98 km

Entre 8 et 10 parcours devraient également être balisés en 2018

- sur Auray et Brec'h pour 16 km
- sur Carnac pour 20 km
- sur Auray, Brec'h, Pluneret, Sainte-Anne d'Auray et Plumergat pour 24 km
- sur Brec'h, Pluvigner, Landévant et Landaul pour 47 km
- sur Carnac et La Trinité-sur-Mer (kilométrage à définir)
- sur Locoal-Mendon et Belz (kilométrage à définir)
- sur Camors (kilométrage à définir)

Au total, le site VTT-FFC d'Auray Quiberon Terre Atlantique comprendra entre 14 et 16 circuits pour environ 450 km de parcours balisés. Aussi, il a été proposé aux Conseillers Communautaires de faire acte de candidature en vue d'une labélisation « Site VTT-FFC » dès l'année prochaine.

CULTURE

Augmenter le potentiel des médiathèques par leur mise en réseau

Dans le cadre de son plan d'actions Culture voté en octobre 2016, Auray Quiberon Terre Atlantique a proposé à l'ensemble des Communes de valoriser leurs bibliothèques et médiathèques à l'échelle intercommunale.

Ce dispositif de mise en réseau doit permettre d'augmenter la fréquentation, de faciliter l'accès, l'identification et la localisation de l'ensemble des documents (lisibilité, visibilité, réservation de documents ou prolongation de prêts à distance, emprunt dans toutes les bibliothèques du territoire...), de développer l'offre et les complémentarités, notamment des ressources numériques et de renforcer et co-construire des évènements partagés et innovants, tout en mutualisant les coûts.

Empruntez un film à Landaul pour la soirée, ou une BD à Étel pour les enfants, une revue scientifique sur le néolithique à Carnac pour un exposé, un roman à Hoëdic pour aller bouquiner sur la plage, un jeu éducatif à Saint-Philibert pour jouer en terrasse, visiter une exposition à Ploemel, découvrir un auteur à Crac'h, participer à un atelier d'écriture à Landévant... Pour le public, il s'agit de mettre en place un portail référençant l'ensemble des livres, magazines, supports audio, vidéo, jeux éducatifs, ateliers et événements des 22 bibliothèques et médiathèques du territoire. Cette mise en réseau permettra à chaque habitant d'emprunter ou consulter, où qu'il habite, ouvrages, CD, DVD, jeux, dans tous ces lieux d'échanges, de connaissance et de culture grâce à une seule et même carte.

La lecture publique en chiffres

22 médiathèques et un projet de création à Plumer-

gat.

44 salariés

134 bénévoles

18 175 lecteurs actifs

241 530 livres, séries, CD et DVD disponibles

Ces dernières semaines, l'ensemble des 23 Communes concernées (Plumergat incluse dans la perspective de la construction de son équipement) ont accueilli favorablement l'intégration de leur médiathèque au sein du futur réseau. Fort de ce plébiscite, le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition du logiciel commun, de matériel informatique, de deux tablettes par Commune, la prise en charge de la formation, la mise en place d'une carte de lecteur unique, d'un abonnement à des ressources numériques en ligne (presse, auto-formation, livres), d'une mallette numérique itinérante pour les animations culturelles et d'un abonnement au service « Electre » pour favoriser les acquisitions concertées. Les modalités de recrutement du coordinateur animateur du réseau restent à définir.

Il est également proposé de solliciter les financements aux taux les plus élevés de l'Europe, dans le cadre du dispositif ITI-FEDER, de l'Etat dans le cadre du Contrat de ruralité 2018, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, au titre des opérations d'informatisation et de numérisation des bibliothèques municipales ou intercommunales, et du Département, au titre de l'aide à la mise en réseau informatique des médiathèques territoriales. Plus d'informations en p 28-29.

SOLIDARITES

Mutualiser les ressources pour réduire les coûts de fonctionnement

Les marges financières des Communes et Intercommunalités sont de plus en plus contraintes, le maintien de la qualité de nos services publics locaux et le développement des projets et investissements nécessaires sont de plus en plus difficile. En effet, l'Etat réduit significativement ses dotations d'un côté, mais alourdit les charges de fonctionnement à travers le transfert de nouvelles compétences aux intercommunalités de l'autre.

Dans ce contexte, le travail mutualisé et la dynamique de solidarité entre collectivités deviennent une opportunité. C'est pourquoi Auray Quiberon Terre Atlantique a lancé, dès 2016, une large concertation avec les Communes afin d'identifier, de manière très concrète, les besoins et possibilités en termes d'échanges de services et d'optimisation de fonctionnement.

L'analyse a permis de référencer un certain nombre de ressources, de moyens, d'expertises disponibles sur le territoire mais également de besoins partagés. Les effectifs mobilisés par les Communes représentent près de 1200 postes, avec une part importante de personnels d'exécution. 30% des effectifs sont mobilisés sur l'entretien du patrimoine communal et des espaces publics, 27% sur les secteurs enfance et petite enfance, 12% sur l'animation de la vie locale (sport, culture, fêtes et manifestations) et 9% sur l'action sociale. Les effectifs de la Communauté de Communes représentent 127 agents (dont 19 au Centre Aquatique), soit moins de 10% des agents communaux et intercommunaux, et sont spécialisés sur les compétences spécifiques (eau, déchets, habitat...)

Il en ressort également que le patrimoine public est placé majoritairement sous la responsabilité des communes qui comptabilisent 275 000 m² de bâtiment, 1330 km de voiries communales, et 985 hectares d'espaces verts. Le patrimoine géré et entretenu par la Communauté de Communes représente quant à lui 18 000 m² de bâtiment, 27 km de voiries, et 32 hectares d'espaces verts.

Au regard de ces données, la démarche a abouti, en 2017, à la rédaction commune d'un Schéma de Mutualisation co-construit, adapté et pragmatique, au service de tous ceux qui souhaiteront s'en saisir. Cet outil partagé, approuvé en Conseil Communautaire doit permettre de tisser et d'enrichir des liens pratiques et opérationnels entre la Communauté et les Communes et les Communes volontaires entre elles, selon 3 axes de travail :

- 1. Développer des groupements de commandes pour mutualiser les procédures et réaliser des économies d'échelle sur le parc informatique, les contrôles réglementaires des bâtiments, les abonnements téléphonique, les prestations d'assistance juridique, les programmes de formations, l'entretien de la flotte de véhicule, l'entretien et la signalisation de voiries et des espaces verts...
- 2. Harmoniser les tarifs de la Communauté de Communes et des Communes pour des prestations techniques et les mises à disposition de moyens humains et matériels afin d'harmoniser et d'encourager les collectivités à conventionner entre elles.

3. Développer des actions de mutualisation ciblées répondant aux besoins du territoire (ressources humaines, questions juridiques, réseaux informatiques et téléphonie, gestion des flotte de véhicules, club d'achat...).

Ce projet de schéma de mutualisation est une première étape. Il est actuellement soumis à l'avis des Conseils Municipaux des 24 communes avant d'être adopté par le Conseil Communautaire dans 3 mois. Plus d'informations en p 31-32.

Mobiliser 416 000 euros pour soutenir des projets communaux

Dans la cadre du mécanisme de solidarité communautaire, Camors, Erdeven, Plumergat et Saint-Philibert ont obtenus, lors du dernier Conseil Communautaire, des financements pour des projets conformes au règlement des Fonds de concours d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

Depuis les 20 autres Communes ont chacune formulé une demande de versement des 21 000 euros à savoir :

- Auray pour l'aménagement d'un skatepark et d'un pumptrack
- Belz pour le réaménagement de la place Gilliouard et ses abords
- Brec'h pour l'aménagement d'un espace de sports de glisse
- Carnac pour des travaux de défense contre la mer
- Crac'h pour le programme de mise en accessibilité de l'Ecole Publique des deux rivières
- Etel pour la construction de nouveaux ateliers de stockage pour les services techniques
- Hoëdic pour la construction d'un hangar municipal
- Houat pour la restructuration du bâtiment de la Mairie
- La Trinité-sur-Mer pour la création d'un giratoire à Kerouf
- Landaul pour l'installation d'une aire de jeux à la médiathèque
- Landévant pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la voirie
- Locmariaquer pour la réalisation des sanitaires automatiques du centre bourg
- Locoal-Mendon pour des travaux de voirie
- Ploemel pour l'aménagement d'un parking et le cheminement piétons sur la route de Carnac
- Plouharnel pour l'aménagement d'équipements supplémentaires au parc de Préléran
- Pluneret pour les travaux d'aménagement de l'espace d'accueil de la Mairie
- Pluvigner pour la construction d'une salle d'activités du Goh-Castel à Bieuzy Lanvaux
- Quiberon pour les travaux d'aménagement boulevard Chanard
- Saint-Pierre Quiberon pour la rénovation de la toiture de l'école publique
- Sainte-Anne d'Auray pour les travaux de voirie rue du 5 août 1944

84 000 euros avaient déjà été votés au Conseil Communautaire du 29 septembre 2017 :

- Camors pour la rénovation des voiries communales
- Erdeven pour la création d'aménagement visant à sécuriser la rue de Kerroch
- Plumergat pour la réhabilitation et la réaffectation du presbytère de Mériadec en mairie annexe
- Saint-Philibert pour le restaurant scolaire, l'école et l'accueil périscolaire



STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Convention de partenariat avec la Région Bretagne sur les politiques de développement économique 2017-2021

Par délibérations du 30 juin 2016 et du 11 février 2017, la Région Bretagne a conforté sa stratégie de développement économique votée en décembre 2013, dite « Glaz économie », élaborée dans le cadre d'une très large mobilisation des acteurs, en retenant quatre grandes ambitions :

- une économie productive renouvelée et compétitive
- la création de valeur par la transition énergétique et écologique
- un développement qui valorise et s'appuie sur toutes les compétences et toutes les énergies
- une gouvernance de l'économie partagée, réactive et efficace, orientée vers l'entreprise ;

La région Bretagne a, par ailleurs, arrêté des priorités pour le développement régional, organisées autour de deux logiques complémentaires :

- 11 filières économiques, d'une part, recouvrant les principaux secteurs structurants ou émergents en Bretagne.
- et 7 domaines d'innovation stratégiques, d'autre part, mettant en valeur les atouts technologiques, les forces en termes de recherche et d'innovation ;

Il s'agit de poursuivre l'adaptation permanente des outils aux besoins des entreprises et des acteurs, de renforcer la cohérence et la lisibilité de l'action. Il s'agit de mieux organiser l'action publique en matière de développement économique sur le terrain, par un partenariat renouvelé entre les deux acteurs publics majeurs que sont désormais sur ce champ les EPCI et le Conseil régional.

Dès le mois de juin 2016, la Région a validé le choix de construire une **relation partenariale entre le Conseil régional et les 59 EPCI existants**, avec les objectifs suivants :

- harmoniser les politiques de la Région et de l'EPCI dans le domaine du développement économique,
- s'accorder sur les dispositifs d'aides aux entreprises à déployer sur le territoire et d'autoriser les EPCI à intervenir
- organiser la mise en place d'un service public de l'accompagnement des entreprises SPAE sur le territoire communautaire

Ainsi la Communauté de communes a achevé de dresser le portrait de son territoire, d'en établir le diagnostic et les principaux enjeux, de définir sa stratégie économique en lien avec celle arrêtée par la Région et de lister les dispositifs communautaires d'aides aux entreprises correspondants.

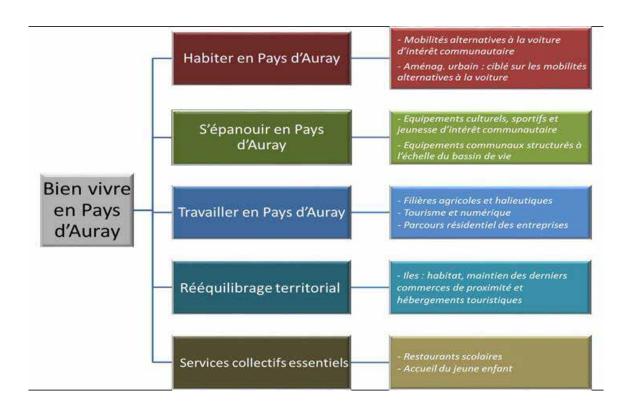
Le contrat permet de développer un dialogue territorial entre Région et l'EPCI, pour assurer un réel croisement stratégique au plan territorial entre Glaz économie et stratégies locales, pour s'assurer de la bonne appropriation par le local des enjeux régionaux de développement économique et garantir la prise en compte par l'échelon régional des réalités et priorités locales. La convention doit permettre de mieux répondre aux besoins spécifiques des territoires, dans un souci d'équité.

Le Conseil Communautaire a autorisé la signature de la convention de partenariat avec la Région Bretagne relative aux interventions économiques, ainsi que la Charte SPAE.

Politique territoriale régionale avec le Pays d'Auray – validation du rapport final proposé à la Région pour la revoyure de la deuxième tranche 2018 - 2020 du contrat de partenariat

La Région a choisi les Pays comme niveau de contractualisation pour la politique territoriale régionale et les fonds européens territorialisés. Une première enveloppe régionale de 2 684 480 € a pu ainsi être mobilisée pour des projets du territoire sur la période 2015-2016. Le vote du budget en février 2017 est venu confirmer les engagements en attribuant au Pays d'Auray une nouvelle dotation de 3 048 259 €.

Les élus du territoire (communes, EPCI) ont priorisé les thématiques sur lesquelles ils souhaitaient voir flécher en priorité les crédits régionaux.



A l'initiative de la Région, une réunion de négociation a eu lieu le 15 septembre 2017 à Auray, en présence de représentants du Pays d'Auray et des EPCI membres. Mme Laurence FORTIN, Vice-présidente de la Région Bretagne chargée de l'aménagement territorial et Mme Kaourintine HULAUD, Conseillère régionale d'Auray, ont pu faire part de leur satisfaction par rapport aux propositions et à la concertation mise en place sur le Pays d'Auray.

Le Pays d'Auray a approuvé la version finale de la révision de la politique territoriale régionale 2017 – 2020 lors du comité syndical du 20 octobre 2017.

Le nouveau Contrat entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Communautaire a approuvé la signature du Contrat de partenariat Europe / Région/ Pays d'Auray 2014-2020 pour la période 2017-2020 et de l'avenant à la « convention pour le soutien régional aux priorités de développement de ces contrats » rattachée à ce contrat pour la période 2017-2020.

Adhésion au Collectif Numérique Bretagne Sud - Réseau Numérique 165

Le projet du Collectif Numérique Bretagne Sud « RN 165 » consiste à fédérer les tiers lieux existants en impulsant sur l'ensemble du territoire (urbain et rural) des services permettant de créer la synergie nécessaire à l'émergence d'un écosystème du numérique.

Afin de renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire, les objectifs du Réseau Numérique 165 sont les suivants :

- Soutenir les actions de développement économique et de médiation, grâce à l'innovation (notamment en termes d'usages et culture numérique)
- Infuser le numérique dans tous les secteurs d'activité
- Encourager l'entreprenariat
- Créer un lieu fédérateur, entre rural et urbain
- Diminution des facteurs d'exclusion

Le plan stratégique, d'une durée de 3 ans, prévoit :

- La mise en réseau des acteurs du numérique sur tout le territoire;
- L'accessibilité et l'accompagnement des particuliers et des entreprises en développant les accès au numérique et les compétences numériques;
- Le développement économique facilitant la pérennisation de l'existant et l'émergence de projets et donc la création d'emplois.

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes au Collectif Numérique Bretagne Sud à partir de 2018.

Avis de la Communauté de Communes sur les dérogations au repos dominical à l'initiative du Maire

Dans les commerces de détail non alimentaires, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire, prise après avis du Conseil municipal.

La liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre 2017 pour l'année 2018 dans la limite de 12 dimanches par an, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail. Lorsque le nombre de ces dimanches est supérieur à 5, l'avis conforme de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est requis.

Le Conseil Communautaire a donné un avis favorable sur toute dérogation au repos dominical à l'initiative du Maire, et notamment pour l'année 2018 sur les demandes de :

- · la Commune d'Auray : les dimanches 14 janvier, 1er juillet, 26 août, 2 septembre, 9, 16, 23, 30 décembre 2018 ;
- · la Commune de Quiberon : les dimanches 29 avril, 1, 8, 15, 22 et 29 juillet, 5, 12, 19 et 28 août, 23 et 30 décembre ;
- · la Commune de Saint-Pierre Quiberon : les dimanches 29 avril, 1, 8, 15, 22 et 29 juillet, 5, 12, 19 et 28 août, 23 et 30 décembre ;
- · la Commune de Locmariaquer : es dimanches 29 avril, 1, 8, 15, 22 et 29 juillet, 5, 12, 19 et 28 août, 23 et 30 décembre.

Transferts patrimoniaux de la Commune de Quiberon à la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique sur le périmètre du parc d'activités de Plein Ouest

La création, l'animation, l'aménagement, l'entretien et la gestion du Parc d'activités de Plein Ouest situé sur la Commune de Quiberon relève de la Communauté de communes dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière de développement économique depuis le 1^{er} janvier 2017 (Loi NOTRe).

Sur le périmètre de ce Parc d'activités, la Commune est propriétaire de quatre lots destinés à être commercialisés en vue de l'installation de nouvelles entreprises. Ces terrains aménagés supposent un transfert en pleine propriété au bénéfice de la Communauté. Ce transfert de biens est indispensable à l'exercice même de la compétence de la Communauté de communes et fait donc l'objet de modalités financières et patrimoniales spécifiques.

À la suite d'une étude technique et financière et au regard du bilan de l'opération d'aménagement du Parc d'activités de Plein Ouest, le Conseil Communautaire a approuvé le rachat par la Communauté de Communes à la Commune de Quiberon du foncier disponible composé des lots 4, 5, 14 et 17, d'une superficie totale de 2627 m² à hauteur de 157 954, 11 €.

TOURISME

Adhésion au Comité départemental du tourisme

Compte tenu du transfert de la compétence relative au Tourisme le 1^{er} janvier dernier, et sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes au Comité départemental du tourisme du Morbihan en lieu et place des communes et le versement annuel pour 2017 d'une cotisation de 3 000 € (montant calculé en fonction du nombre de lits touristiques sur le territoire).

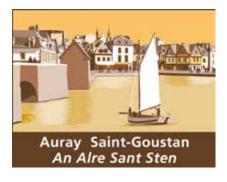
Modification des Tarifs de la Société Publique Locale Auray Carnac Quiberon Tourisme

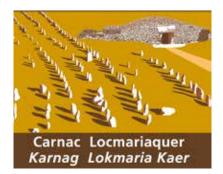
La convention de délégation de service public conclue entre la Communauté de Communes et la SPL le 20 juillet dernier, comportait les tarifs applicables aux professionnels du territoire dans son annexe 3, qu'il convient chaque année d'adopter en cas de modification. Le Conseil Communautaire a adopté les tarifs 2018 contenus dans l'annexe tarifaire de l'office de tourisme intercommunal Baie de Quiberon La Sublime.

Panneaux touristiques RN 165

Suite au Conseil communautaire du 5 mai 2017, il a été décidé de changer les panneaux touristiques situés sur la RN 165 en raison de leur grande vétusté. L'objectif est de donner une image touristique de qualité aux principales entrées touristiques de notre territoire tout en assurant une bonne représentativité de nos atouts touristiques, à la fois littoraux et rétro-littoraux.

Auray Quiberon Terre Atlantique est la 1ère Communauté de Communes à installer des panneaux bilingues bretons sur le bord d'une route nationale dans le Morbihan. L'association Ai'ta s'en réjouit.











La mention bretonne est présentée avec une lettrine de taille équivalente à la mention française mais en italique pour permettre une lisibilité optimale du texte. L'association Aï ta demande à ce que les deux langues soient traitées de la même manière afin de « donner une place équivalente à la langue bretonne pour permettre sa survie ».

Dans les faits : la taille et la couleur des textes bretons sont identiques en tout point aux textes français. Seule différence : le caractère italique des mots bretons et ce pour les raisons suivantes :

- Si le texte breton devait être en caractère normal, le texte serait illisible pour les automobilistes. C'est pourquoi la grande majorité des panneaux touristiques ont un traitement légèrement différent pour les langues régionales par rapport à la langue nationale
- L'image prévaut sur le texte. Ces panneaux ont une vocation avant tout touristique.

Le budget concernant cet investissement est important et le choix de la traduction bretonne engendre également un surcoût important.

Le Conseil Communautaire a validé les panneaux présentés en séance ainsi que les visuels et les lettrines choisies pour le français et le breton.

Destination touristique « Bretagne Sud – Golfe du Morbihan » : demandes de subvention auprès de la Région Bretagne

La destination touristique Bretagne Sud – Golfe du Morbihan couvre un vaste territoire qui regroupe 7 Communautés de Communes : Questembert communauté, Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, les Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique, de Belle-ile en mer et de Blavet Bellevue Océan ainsi que Lorient Agglomération.

La destination affiche une des fréquentations les plus élevées de la Région. Elle concentre plus d'un quart des séjours de Bretagne et affiche la plus forte densité de lits touristiques (environ 22% du parc breton). Elle dispose en effet de nombreux atouts (environnement remarquable, patrimoine, cadre de vie apaisé...) et d'une offre touristique diversifiée, la rendant aujourd'hui attractive. Pour autant, ces facteurs d'attractivité ne sont pas immuables et l'action touristique nécessiterait d'être davantage structurée à l'échelle de la Destination.

Parmi toutes les portes d'entrée qui permettent aux visiteurs de découvrir ce territoire, une se distingue: l'eau. Malgré l'évidence de son omniprésence, l'eau est un élément de différenciation peu exploité aujourd'hui par les acteurs de la Destination.

En 2015, Auray Quiberon Terre Atlantique a répondu à l'invitation de la Région Bretagne de piloter une action de préfiguration dont les contours sont la valorisation des activités touristiques en lien avec l'eau (nautisme, conchyliculture, pêche, thalassothérapie et bien-être). A ce titre, Auray Quiberon Terre Atlantique est devenu structure facilitatrice de la destination aux côtés de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération avec pour missions principales :

- de participer et contribuer à l'étude de stratégie intégrée de développement touristique,
- de développer la mise en réseau et la mise en tourisme des activités touristiques en lien avec l'eau.

Le Conseil régional de Bretagne a lancé le 10 mai 2016 un appel à projet en faveur des Destinations Touristiques de Bretagne. Dans ce cadre, la Communauté de communes sollicite deux subventions auprès du Conseil régional.

Destinations touristiques de Bretagne : demandes de subvention

Le Conseil régional de Bretagne a lancé le 10 mai 2016 un appel à projet en faveur des Destinations Touristiques de Bretagne, Auray Quiberon Terre Atlantique étant un des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membre et également structure facilitatrice.

Dans ce cadre, la Communauté de communes peut solliciter les deux subventions suivantes auprès du Conseil régional :

- pour la mise en œuvre d'une action de préfiguration consistant à recenser et valoriser l'offre touristique de la destination en matière d'activités liées à l'eau, à hauteur de 5 250 € ;
- au titre du dispositif transitoire expérimental visant à accompagner une ingénierie de développement touristique partagée sur les territoires, à hauteur de 20 000 €; lors du comité de pilotage de la Destination du 28 septembre 2017, la Communauté de communes a en effet été fléchée sur la thématique de l'eau.

Le Conseil Communautaire a approuvé la sollicitation de la Région Bretagne :

- à hauteur de 10 500 € dans le cadre d'une réponse à l'appel à projet Destination Touristique
- à hauteur de 20 000 € dans le cadre du dispositif transitoire en faveur de l'ingénierie de développement touristique.

AMÉNAGEMENT ET HABITAT

Bilan annuel du Programme Local de l'Habitat d'Auray Quiberon Terre Atlantique

Le **Programme Local de l'Habitat (PLH)** d'Auray Quiberon Terre Atlantique a été adopté le 25 mars 2016, pour la période 2016-2021.

Il traduit les engagements de la Communauté de Communes et des partenaires à travers 5 axes de travail :

- Poursuivre la diversification de l'offre de logement pour assurer les grands équilibres démographiques ;
- Déployer une stratégie foncière communautaire à vocation d'habitat pour une mobilisation optimisée du foncier;
- Répondre aux besoins grandissants d'adaptation, de remise aux normes et de réhabilitation du parc existant ;
- Accompagner le maintien et l'accès au logement des populations à besoins spécifiques;
- Piloter, suivre et animer la politique communautaire de l'habitat.

Les obligations de la Communauté de Communes en matière d'évaluation sont de :

- Dresser un bilan annuel de réalisation du PLH,
- Décider d'éventuelles adaptations que justifierait l'évolution de la situation sociale, économique ou démographique,
- De délibérer au moins une fois par an sur l'état de réalisation et sur les adaptations intervenues ou à venir.

Le bilan annuel permet aux communes et aux partenaires de suivre l'état d'avancements des actions et l'atteinte des objectifs définis dans le PLH.

Le Conseil Communautaire a approuvé le bilan de la 1ère année du PLH 2016-2021 résultant de son déploiement (dont 60 % des actions ont été mise en oeuvre) et a autorisé la poursuite du programme.

Attribution de la subvention à l'Agence locale de l'Energie de Bretagne Sud (ALOEN) au titre de 2018 – Mise en oeuvre de la convention d'objectifs 2016-2019

Les agences locales de l'énergie et du climat constituent des organismes de réflexion et d'étude, porteurs de connaissances dans le domaine de l'énergie et du climat, qui ont pour missions notamment :

- d'informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés aux problématiques énergétiques et climatiques,
- de participer à la définition des stratégies énergétiques territoriales et à la transition énergétique des territoires,
- de faire monter en compétence les demandeurs et les offreurs de tous secteurs économiques sur les enjeux énergie-climat.

Pour l'exercice de ses missions d'intérêt général qui s'inscrivent pleinement dans le processus de transition énergétique, le législateur a favorisé le fonctionnement de ces agences notamment en leur permettant de bénéficier, sous certaines conditions, des aides des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention 2018 à hauteur de 62 940 € à ALOEN.



TECHNIQUE ET INFRASTRUCTURES

EAU

Conclusion d'un avenant n°5 au contrat d'affermage relatif à la gestion du service assainissement collectif sur Carnac - La Trinité sur Mer

La convention de délégation de service public relative à la gestion du service assainissement collectif sur les Communes de Carnac et La Trinité sur Mer est intervenue avec SAUR le 17 décembre 2007. Elle a depuis été modifiée par 4 avenants.

Le Conseil Communautaire a approuvé la signature de l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public intervenue avec SAUR intégrant de nouvelles modifications telles que la rémunération du délégataire, pour l'exploitation de 10 postes de relevage supplémentaires, et actant les évolutions du patrimoine ayant eu lieu au cours de l'année 2017.

Conclusion d'un avenant n°4 au contrat d'affermage relatif à la gestion du service assainissement collectif sur 3 communes

La convention de délégation de service public relative à la gestion du service assainissement collectif sur les communes Camors, Landaul et Pluvigner est intervenue avec SAUR le 29 novembre 2011. Elle a depuis été modifiée par 3 avenants.

Le Conseil Communautaire a approuvé la signature de l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public intervenue avec SAUR intégrant de nouvelles modifications telles que la rémunération du délégataire pour la prise en charge de 2 postes de relevage supplémentaires et d'acter les évolutions du patrimoine ayant eu lieu au cours de l'année 2017.

Conclusion d'un avenant n°7 au contrat d'affermage relatif à la gestion du service assainissement collectif sur 19 communes

La convention de délégation de service public relative à la gestion du service assainissement collectif sur les communes d'Auray, Belz, Brec'h, Crac'h, Erdeven, Etel, Hoëdic, Houat, Locmariaquer, Locoal-Mendon, Ploemel, Plouharnel, Plumergat, Pluneret, Quiberon, Sainte-Anne d'Auray, Saint-Philibert et Saint-Pierre Quiberon est intervenue avec SAUR le 19 décembre 2005. Elle a depuis été modifiée par 6 avenants.

Le Conseil Communautaire a approuvé la signature de l'avenant n°7 à la convention de délégation de service public intervenue avec SAUR intégrant de nouvelles modifications telles que la rémunération du délégataire, pour l'exploitation de la nouvelle station d'épuration de Kernevé à Plouharnel d'une part, pour la prise en charge de 112 postes de relevage supplémentaires d'autre part, et d'acter les évolutions du patrimoine ayant eu lieu au cours de l'année 2017.

Révision des tarifs d'eau potable et d'assainissement collectif

Le service Eau et Assainissement assure la gestion de l'ensemble des ouvrages et des réseaux d'eau potable et des eaux usées depuis la distribution de l'eau jusqu'au rejet des eaux résiduaires après traitement au milieu naturel.

L'exploitation du service Eau potable est assurée par deux sociétés par contrat d'affermage :

- STGS pour la commune de Pluvigner
- SAUR France pour les 23 autres communes du territoire communautaire

L'exploitation du service Assainissement est assurée par Saur France avec trois contrats d'affermage qui s'achèvent au 31/12/2020 : présentés précédemment.

Un Audit sur l'ensemble de ces contrats a été réalisé par le cabinet Naldéo, qui assiste la collectivité depuis 2016 pour l'analyse annuelle des RAD et la rédaction des RPQS jusqu'à la fin des contrats, ainsi que pour la mise en oeuvre des nouveaux contrats dans le cadre des modes de gestion qui seront déterminés par l'assemblée délibérante fin 2018.

Le résultat de cet audit a permis de mettre en évidence que le réseau d'eau potable est fiable, et que le niveau d'investissement doit être ajusté en conséquence.

Concernant l'assainissement, un recensement exhaustif du patrimoine avec un ajustement des comptes prévisionnels d'exploitation a permis en juin 2017 par voie d'avenant d'intégrer de nouveaux ouvrages et équipements aux contrats d'affermage.

Au regard des conclusions de l'audit, le Conseil Communautaire a approuvé une nouvelle politique tarifaire de l'eau et de l'assainissement afin d'assurer la prise en compte financière de l'exploitation du patrimoine mis à jour en juin 2017, d'intégrer le programme d'investissement en assainissement traduit dans un plan pluriannuel ainsi que le contrat de programmation conclu avec l'Agence de l'eau. Il a toutefois été demandé que cette nouvelle politique à mettre en place jusqu'à la fin des contrats (2021) soit mesurée quant à l'impact sur les usagers.

Cette nouvelle politique sera élaborée en trois étapes :

- En 2018, intégration des nouveaux éléments des contrats d'affermage d'assainissement suite aux avenants et financement des futurs programmes de travaux,
- En 2019, simplification de la grille tarifaire,
- En 2021, nouvelle organisation à définir concernant cette compétence (fin des contrats de DSP)

Pour 2018, il est proposé de faire évoluer la tarification en diminuant le tarif d'eau potable et en augmentant en conséquence la surtaxe d'assainissement. Ainsi, pour une facture type de 120 m3, suivant les contrats, les montants évolueront entre 0,94% et 2,38%.

Le conseil Communautaire a appouvé le tarif de la redevance eau telle que proposée ainsi que celui de la surtaxe assainissement telle que présentée.

Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes au sein du Syndicat mixte Eau du Morbihan

Par délibération en date du 25 avril 2014, le Conseil Communautaire a désigné ses représentants au sein du Syndicat mixte Eau du Morbihan, soit deux titulaires et deux suppléants par Commune.

Concernant la Commune de Saint-Philibert et suite à la démission d'un conseiller municipal désigné en tant que délégué titulaire, le Conseil Communautaire a désigné Mme Marine Bardou, comme nouveau délégué titulaire de la Communauté de communes au Syndicat mixte de l'Eau du Morbihan.

Approbation de zonages d'Assainissement collectif après enquête publique

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière d'assainissement, délimitent, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et non collectif ainsi que le zonage relatif aux eaux pluviales et de ruissellement. Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes procède donc à l'élaboration et à la révision des zonages d'assainissement des eaux usées.

Une fois adoptées, les dispositions du zonage d'assainissement doivent être rendues opposables aux tiers. Pour les Communes ayant adopté un Plan Local d'Urbanisme (PLU), le zonage d'assainissement doit être annexé au PLU au cours d'une procédure d'évolution (mise à jour, modification, révision...). En revanche, pour les Communes n'ayant pas adopté de PLU, l'opposabilité du zonage approuvé sera réalisée par l'édition d'un arrêté municipal.

Le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'une enquête publique relative aux zonages d'assainissement Carnac et l'Île d'Houat, respectivement les 30 septembre 2016 et 31 mars 2017. Ainsi ces zonages avaient déjà été définis au regard d'études qui avaient pour objet de définir les secteurs d'assainissement collectif et de prévoir, si nécessaire, les secteurs où l'assainissement autonome ou individuel est imposé.

Les enquêtes publiques s'étant déroulées durant l'été et ayant recueilli l'avis favorable des Commissaires enquêteurs, les zonages d'assainissement des Communes de Carnac et l'Île d'Houat et Locmariaquer (dont l'enquête publique s'était déroulée du 18 septembre au 20 octobre 2017) ont été présentés et approuvés en Conseil communautaire après enquête publique.

DÉCHETS, GESTION ET VALORISATION DES RESSOURCES

Candidature à l'Appel à projet de l'ADEME « Territoire Econome en Ressources »

Chaque habitant du territoire jette en moyenne plus de 700 kg par an de déchets. La réduction des déchets et leur « prévention » sont donc des sujets environnementaux majeurs et la première action des collectivités compétentes doit être de faire évoluer les comportements des usagers.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes a délibéré le 31 mars 2017 sur la mise en oeuvre d'un programme local de prévention de déchets (PLP) et sur la mise en place de la commission de suivi correspondante.

L'ADEME souhaite accompagner les collectivités dans une démarche d'économie circulaire, en abordant les sujets par le prisme de la « ressource » et non plus du simple déchet (le cahier des charges de l'ADEME est disponible sur le portail communautaire).

L'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (bien et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement.

L'économie circulaire doit globalement viser à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources, les matières premières et l'énergie afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la baisse des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être, notamment en préservant ou développant l'emploi. Il s'agit de faire plus et mieux avec moins.

Sur le territoire, un diagnostic très poussé a été réalisé en 2016/2017 avec l'appui du Cabinet NALDEO. Ce diagnostic a mis en exergue certaines caractéristiques du territoire en matière de production de déchets qui permettraient de développer des axes de réduction des déchets et d'économie circulaire.

- La première ressource potentielle pour le territoire est celle des déchets organiques, végétaux mais également fraction organique présente dans les ordures ménagères. Ces déchets représentent des opportunités en termes de valorisation voire des productions énergétiques, en fonction des évolutions qui seront décidées selon le mode de traitement futur.
- La seconde ressource identifiée pour le territoire concerne les déchets « tout-venant » collectés en déchèteries et mis actuellement en décharge. Le territoire en produit, en effet, des quantités par habitant très élevées et ils représentent une opportunité à plusieurs titres. Beaucoup de ces déchets sont, en réalité, encore des objets qui peuvent être revalorisés et remis sur le marché dans le cadre de dispositifs de type « recyclerie ». Par ailleurs, une part importante des « tout-venants » est constituée de résines plastiques qui pourraient être recyclées dans le cadre de partenariats avec des entreprises spécialisées
- Les déchets inertes type « gravats » constituent également des quantités importantes sur le territoire. Une partie de ces gravats pourrait être réutilisée, après tri et transformation, dans les aménagements routiers du territoire.
- Enfin, la forte représentation des déchets des professionnels (Déchets d'Activité Economique), dans les flux collectés en porte à porte et en déchèterie, doit amener également la collectivité à réfléchir à des approches spécifiques mais également sur les déchets ou sous-produits issus de l'activité nautique.

Le Conseil Communautaire a approuvé le dépôt d'un dossier de candidature auprès de l'ADEME à l'appel à projet « Territoires Economes en Ressources ».

Si la candidature est retenue, cela permettra de mobiliser des financements sur l'investissement mais également sur le fonctionnement pour faire émerger des nouvelles filières de gestion plus vertueuses. Dans les conditions de financement actuelles de l'ADEME, une candidature retenue permet notamment de déclencher le financement d'un poste de chargé de mission « économie circulaire » contractuel sur une base de 24 000€ par an pendant 3 ans. Les politiques de financement de l'ADEME étant actuellement en pleine évolution, ces conditions ne sont pas garanties et peuvent évoluer d'ici l'année prochaine.

Cette candidature constitue aussi l'aboutissement de la réflexion engagée depuis 2016 sur le sujet de la gestion des déchets et se conclura par la mise en place d'un schéma communautaire « Déchets = Ressources » pour les années à venir.

Le Conseil Communautaire s'est donc engagé à étudier le développement des potentialités de ces ressources en matière d'économie circulaire, à savoir : les déchets organiques, les déchets « tout-venant », les déchets inertes et les déchets d'activité économique, et a acté la création d'un poste de chargé de mission pour une durée déterminée de 3 ans en cas de candidature retenue.

Signature de deux conventions avec l'éco organisme CITEO pour la perception des soutiens financiers sur le recyclage des emballages et des papiers

Chaque habitant du territoire jette en moyenne plus de **700 kg par an de déchets.** La réduction des déchets et leur « prévention » sont donc des sujets environnementaux majeurs et la première action des collectivités compétentes doit être de faire évoluer les comportements des usagers.

En application de la responsabilité élargie des producteurs, **la gestion des déchets d'emballages ménagers** qui proviennent de produits commercialisés, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages, doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits. Ces derniers peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin, jusqu'à présent Ecoemballage.

Concernant **les déchets papier**, tout donneur d'ordre qui met sur le marché des imprimés papiers est tenu de contribuer à leur collecte, leur valorisation et à leur élimination par le biais d'une contribution financière ou en nature versée à Ecofolio. Une fois l'éco-contribution collectée, Ecofolio la reverse aux collectivités territoriales au titre de la collecte, du tri et du traitement des déchets papiers qu'elles réalisent et ce sous la forme de soutiens directs ou par le financement de projets visant à améliorer le taux de recyclage des déchets papiers.

La société « Eco emballages » a fusionné courant 2017 avec Eco folio, l'éco organisme en charge des papiers, pour donner naissance à la société CITEO. Afin de percevoir les soutiens financiers auprès de cette société, il sera proposé en Conseil la signature de deux conventions pour une durée allant jusqu'en 2022. Pour mémoire, les soutiens perçus par la Communauté de Communes pour les emballages recyclés représentaient en moyenne 1 250 000 € par an sur la période 2014-2017, et en moyenne 81 000 € par an sur la période 2013-2017 pour les papiers recyclés.

Le Conseil Communautaire a autorisé la signature du nouveau contrat avec la société CITEO pour continuer à percevoir les soutiens financiers sur le recyclage des emballages pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 dans le cadre du contrat « CAP 2022 ».

Pour mémoire, les soutiens perçus par la Communauté de Communes pour les papiers recyclés représentaient en moyenne 81 000 € par an sur la période 2013-2017.

Demande de subventions pour la création d'une déchèterie sur l'île d'Hoëdic

La Communauté de Communes assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des Communes du territoire, y compris sur les îles d'Houat et Hoëdic, dont le contexte insulaire est très spécifique.

Lors de diverses études sur la gestion des déchets du territoire, il a été préconisé de réaliser sur chacune des îles des « *mini déchèteries* », de manière à optimiser la gestion et le traitement des déchets tels que les encombrants, les cartons, la ferraille, les D3E, les DMS, ...

Sur Hoëdic, ce projet a pour objectif de proposer sur le site du port d'Argol, à proximité immédiate du bâtiment des pêcheurs et de l'atelier municipal en cours de réalisation, un aménagement de qualité, adapté et sécurisé pour la gestion des déchets relevant de déchets de déchèteries.

Une première enveloppe d'un montant de 210 000 €HT avait été réservée pour le projet ; elle s'établissait comme suit :

• Etudes préalables : 30 000 €HT

Travaux d'aménagement : 170 000 €HT

Contenants, divers équipements, signalétique : 10 000 €HT

Un architecte, le Cabinet ATOME de Plougoumelen, a été missionné en avril pour réaliser une mission de maitrise d'oeuvre complète. Il propose pour le projet une estimation au stade AVP en octobre 2017 pour un montant sur la seule phase travaux de 195 656 €HT.

Le plan de financement prévisionnel escompté sur cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Montant en € HT	Nature des recettes	Montant en € HT	%
Etudes préalables	30 000.00	ADEME	47 131.00	20 %
Travaux d'aménage- ment	195 656.00	ETAT FNADT CPPER	70 697.00	30 %
Contenants, divers équipements, signa- létique	10 000.00	REGION Contrat de Partenariat II	70 697.00	30 %
		Autofinancement	47 131.00	20 %
Total	235 656.00 €	Total	235 656.00 €	100 %

Le Conseil Communautaire a approuvé le programme d'investissement de la déchèterie d'Hoëdic qui sera lancé en 2018, dans la limite des montants inscrits au budget primitif 2018. Des subventions seront également sollicitées sur ces programmes d'investissements auprès de l'ADEME, de l'Etat (FNADT – CPER) et de la Région dans le cadre du Contrat de partenariat signé entre l'Etat, la Région et l'Association des Iles du Ponant.

INFRASTRUCTURE ET INGÉNIERIE

Engagement sur la délimitation et la volumétrie de la phase 2 du projet Bretagne Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté de Communes

Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition d'amener le Très Haut Débit à travers la fibre optique à 100 % des foyers, entreprises et services publics bretons à l'horizon 2030.

Le syndicat mixte Mégalis Bretagne, composé de la Région Bretagne, des Départements et des Communautés de Communes et d'Agglomération bretonnes, assure la maîtrise d'ouvrage du projet.

Mégalis Bretagne a signé en décembre 2015 une convention de délégation de service public qui confie pour une durée de 17 ans, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau à la société THD Bretagne, filiale d'Orange.

Le déploiement du réseau fibre optique est prévu en 3 phases distinctes, avec une augmentation significative du nombre de locaux raccordés :

Phasage		Nb de locaux à raccorder Bretagne	Nb de locaux à raccorder Morbihan	
Phase 1	2014-2018	240 000	53 000	
Phase 2	2019-2023	400 000	96 200	
Phase 3	2024-2030	627 500	150 000	

Les déploiements sont programmés en cohérence avec les objectifs du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) du Morbihan voté par l'assemblée départementale en décembre 2011.

Phase 1:

La première phase du projet (2014-2018), dont la programmation a été adoptée en octobre 2013, est en cours de réalisation. Sur le territoire de la Communauté de Communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique cette première phase concerne les zones de déploiement de :

1ère tranche:

- Pour les opérations de montée en débit :
 - Landaul (58 322 €)
 - Brec'h (46 766 €)
 - Crac'h (110 124€)
 - Saint Philibert (58 322€)
 - Plouharnel (53 359€)

Soit un montant estimé de 315 520 € pour la communauté de communes

- Pour le déploiement de la fibre optique :

Agglomération Alréenne (Auray-Crac'h-Brec'h):

Soit un montant estimé de 3 601 385 € pour la communauté de communes

2ème tranche:

- Pour le déploiement de la fibre optique :
- Carnac (627 005€)
- Belz (612 765€)
- Crac'h (552 690€)

Soit un montant estimé de 1 792 460 € pour la communauté de communes

Phase 2:

La deuxième phase (2019-2023) conduira à déployer de nouvelles zones permettant la couverture de 400 000 locaux à l'échelle de la Bretagne et de 96 200 locaux dans le Morbihan.

Le processus de concertation a été engagé très en amont des déploiements afin de permettre au comité syndical de Mégalis d'arrêter la programmation à la fin de l'année 2017. Les marchés seront ensuite préparés et lancés en 2018 pour permettre le respect du calendrier de la phase 2.

La concertation sur la territorialisation de la phase 2 est conduite à l'échelle départementale au sein d'une commission « Programmation et financement », dont l'ensemble des EPCI du département est membre. Cette commission est présidée par le Vice-président de Mégalis Bretagne représentant le Département. En juin 2017, le comité de pilotage du SDTAN, qui réunit le président du Conseil Départemental et les présidents d'EPCI du département, a validé plusieurs critères de répartition des prises à déployer en phase 2. Les propositions de déploiement ont été présentées à chaque EPCI.

Une présentation de ce projet de déploiement a été faite lors de la conférence des maires du 9 novembre et lors du séminaire portant sur les orientations budgétaires du 8 décembre 2017. Considérant les montants d'investissements conséquents pour la collectivité et l'absence de recettes pour les financer, il est proposé de recourir soit à une augmentation de la fiscalité, soit à l'emprunt.



Le Conseil Communautaire a approuvé le périmètre des zones proposées pour un déploiement sur le territoire et acté le nombre de locaux concernés par ces déploiements dont le nombre est à ce stade estimé à 21 527 soit un montant de participation de 9.600.000 €. (Après le relevé de boîte aux lettres l'augmentation de logement peut atteindre 25% environ).

Il a également acté les modalités de financement de cet investissement pour les années 2019 à 2023.

A noter:

La délibération du **Conseil Communautaire** permet de prendre date dans le processus de concertation, sachant qu'à l'issue des arbitrages départementaux qui seront transmis au Président de Mégalis Bretagne, le comité syndical arrêtera la programmation définitive sur l'ensemble du territoire breton ;

Le Conseil Communautaire devra, sur la base de cette programmation définitive, être de nouveau consulté au démarrage des études des zones le concernant pour valider par convention les engagements techniques et financiers entre l'EPCI et le syndicat mixte maitre d'ouvrage du projet.

Délégation des avis sur les études d'impacts et les demandes d'autorisation au titre de l'article L. 122-1 V du Code de l'Environnement

Le projet de pôle d'échange multimodal a fait l'objet d'une évaluation environnementale au cas par cas en application de l'article R.122-3 du Code de l'environnement. L'Autorité Environnementale a décidé, après examen du dossier transmis, de soumettre ce projet à étude d'impact.

Dès lors, le premier des permis de construire ou d'aménager lié à ce projet doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique. Il s'agit ici du Permis d'aménager déposé sur la Commune de Brec'h pour l'aménagement d'une partie des stationnements au nord des voies ferrées.

Le dossier ainsi soumis au public comprend notamment les informations détaillées de l'ensemble du projet, l'étude d'impact, et les avis des collectivités concernées par ce projet. Soit dans le cas présent les avis de Brec'h et d'Auray, communes d'implantation du projet, et d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

L'autorité compétente pour délivrer le permis doit ainsi solliciter ces collectivités pour avis sur le projet et l'étude d'impact. Ce n'est qu'une fois ces avis reçus, ici par la commune de Brec'h, que la participation du public pourra ainsi démarrer.

D'autres projets tels que des constructions de déchetteries ou de stations d'épurations, sont susceptibles d'être soumis à la même procédure que le projet du PEM.

Ainsi, dans un souci d'efficacité administrative et de réactivité, le Conseil Communautaire a approuvé de déléguer au Président l'émission des avis relatifs aux études d'impacts et les demandes d'autorisation.



ATTRACTIVITÉ ET SERVICES À LA POPULATION

PETITE ENFANCE

Diminution de la subvention accordée à l'Association les P'tits Loups

Fin 2016, le Conseil Communautaire a autorisé la signature avec l'association « Les P'tits Loups » de la convention d'objectifs et de financement pour 2017 aux fins de soutien à la gestion du Multi-Accueil « La Maison des P'tits Loups », d'un montant de 360 000 € octroyé pour ledit exercice.

Il ressort du bilan financier de l'association, transmis au terme de l'année 2016 en contrepartie de la subvention versée pour cet exercice et conformément aux termes la convention, que le fonds de roulement dont elle dispose en fin d'exercice 2016 est de 227 526 €. En octobre 2017, des représentants de l'association ont été rencontrés dans le cadre de la commission annuelle de suivi établie afin de veiller au respect des termes de la convention précitée. A cette occasion, l'Association n'a pas évoqué de dépenses imprévues auxquelles elle aurait été confrontée depuis le début de l'exercice en cours, l'obligeant à mobiliser, en 2017, cette réserve financière.

Le Conseil Communautaire a décidé de sursoir au versement de la subvention prévu en décembre 2017 s'élevant à 63 000 € et, par conséquent, de réduire à 297 000 € le montant de la subvention allouée à l'Association Les P'tits Loups au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, l'association a été invitée à formuler des propositions qui viseraient à réduire le fonds de roulement dont elle dispose, et à envisager sa demande de subvention 2018 dans ce cadre.

Révision des règlements de fonctionnement des Multi-Accueils communautaires : avenants aux conventions de délégation de Service Public relatives à la gestion des Multi-Accueils « Les Coccinelles » et « Ty Heol »

Fin 2016, le Conseil Communautaire a approuvé le choix de la Société Crèche Attitude pour assurer, en qualité de délégataire, la gestion des Multi-Accueils communautaires « les Coccinelles » et « Ty Heol ». Il a également autorisé la signature de la convention de délégation de service public comportant plusieurs annexes, parmi lesquelles le règlement de fonctionnement des équipements précités.

Compte-tenu des modalités d'organisation de l'entreprise « Crèche Attitude » et de son mode de fonctionnement, certains ajustements ont être apportés audit règlement qui a été approuvé par le Conseil Communautaire.

CULTURE ET SPORT

Approbation du projet de mise en réseau des bibliothèques-médiathèques du territoire et la réalisation de demandes de subventions auprès des différents partenaires

Contexte/enjeux

Le 28 octobre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé le Schéma Directeur de la Politique Culturelle de la Communauté de Communes.

Les bibliothèques et médiathèques constituent aujourd'hui le premier lieu de diffusion culturelle de proximité. Aussi, trois actions du schéma concernent directement la politique en matière de lecture publique : la mise en réseau des bibliothèques du territoire, le développement des ressources numériques et d'évènements partagés et co-construits innovants dans les bibliothèques.

Actuellement, en matière de lecture publique, le territoire compte :

- 22 médiathèques, dont 3 fonctionnant uniquement avec des bénévoles, et 1 projet de création
- 44 salariés (35,6 ETP)
- 134 bénévoles (6,2 ETP)
- 18 175 lecteurs actifs
- 241 530 documents (livres, séries, CD et DVD)

Objectifs

Pour rappel, dans le cadre du Schéma Directeur de la Culture et du Patrimoine, les objectifs opérationnels de la mise en réseau des bibliothèques-médiathèques sont :

- d'augmenter la fréquentation des bibliothèques/médiathèques par la mise en réseau
- d'améliorer la qualité du service et des animations
- de faciliter l'accès à l'offre par la simplification de l'identification et de la localisation des documents
- de favoriser la complémentarité de l'offre et de l'accessibilité aux équipements
- de favoriser la circulation des usagers sur le territoire
- de favoriser l'innovation dans les services et les actions
- de mutualiser les coûts
- d'améliorer la professionnalisation
- de diversifier et développer les évènements culturels et renforcer l'animation dans les médiathèques

Méthodologie d'élaboration du projet

Accompagnés par la Médiathèque Départementale du Morbihan, et grâce à la participation active de toutes les communes (Elus et bibliothécaires), la phase de diagnostic et de concertation s'est déroulée de janvier à juillet 2017.

Elle a donné lieu à des préconisations et à la définition d'un avant-projet qui a été présenté en Conférence des Maires le 5 octobre dernier. Cet avant-projet a également été présenté aux Elus communaux en charge de la Culture et aux bibliothécaires le 12 octobre ainsi qu'en Commission communautaire Culture le 17 octobre dernier.

Projet

Les propositions actées lors de la présentation en Conférence des Maires le 5 octobre 2017 sont les suivantes :

- > Etape 1 : Mise en réseau informatique des bibliothèques et médiathèques et développement des ressources numériques
 - Acquisition d'un progiciel (SIGB/catalogue) et d'un portail web communs à l'ensemble des biblio thèques du réseau par la Communauté de Communes, prise en charge de la formation au logiciel et de la maintenance
 - Aide de la Communauté de Communes à l'acquisition d'un matériel informatique de base à hauteur de 80% (dispositif sur un an) pour chaque commune engagée dans le réseau.
 - Mise en place d'une carte de lecteur unique, financée par la Communauté de Communes
 - Abonnement à des ressources numériques en ligne (presse, auto-formation, livres), financé par la Communauté de Communes
 - Acquisition par la Communauté de Communes d'une mallette numérique itinérante pour les animations culturelles
 - Abonnement au service Electre pour favoriser les acquisitions concertées, financé par la Communauté de Communes.
- > Etape 2 (ou simultanée) : Modalités d'évolutions du fonctionnement du réseau
 - Elaboration d'un règlement intérieur commun à l'attention des usagers (conditions de prêt, modalités d'inscription ...)
 - Elaboration d'une charte (ou convention) de réseau fixant les modalités de fonctionnement du réseau, de circulation des documents...
- > Etape 3 : Réflexions sur la politique d'action culturelle du réseau et perspectives d'évolution
 - Elaboration d'une animation culturelle de réseau
 - Chantiers d'évolution du réseau (RFID, circulation des documents par navettes...).

La coordination et l'animation du réseau sera assurée par un EPT dont les modalités de recrutement restent à définir alors que la gestion des bibliothèques-médiathèques relève toujours de la compétence communale.

Convention avec la Fédération Française de Cyclisme en vue de la labellisation du Site VTT-FCC

Inscrit dans le Schéma Directeur de la Politique Sportive, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un site VTT permettant de favoriser le développement des activités de pleine nature sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire a approuvé la signature de la convention relative à la labellisation du site VTT-FCC de la Communauté de Communes et de verser auprès de la FFC la cotisation annuelle correspondant à la labellisation du site VTT-FCC d'Auray Quiberon Terre Atlantique, qui s'élève à 900 euros en 2018.

INSERTIONS, SOLIDARITÉS

Versement d'un acompte de subvention 2018 à l'association « Pôle Santé Services du Pays d'Auray »

Dans le cadre de ses compétences statutaires dans le domaine de l'action sociale et de l'habitat, la Communauté de Communes est adhérente à l'Association Pôle Santé Services du Pays d'Auray dont les missions portent sur les actions en faveur des acteurs gérontologiques professionnels du territoire ainsi que sur l'accompagnement des personnes âgées et de leur entourage, en matière notamment d'habitat et de logement.

Depuis 2015, considérant l'élargissement des missions de cette structure dans le cadre du Schéma Départemental Gérontologique et suite à la transformation de l'ancien CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) porté par l'Association, en Espace Autonomie Senior (EAS), la Communauté de Communes soutient financièrement l'association avec le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle de 95 540 €.

La gestion de cette structure peut être fragilisée par un décalage de trésorerie. Aussi, le Conseil Communautaire a autorisé le versement, avant le vote du budget primitif, d'un acompte pour un montant de 28 662 €, correspondant à 30 % du montant la subvention allouée en 2017 et qui viendra en déduction de la subvention qui pourra lui être accordée au titre de l'année 2018 .



DIRECTION GÉNÉRALE

RELATIONS AVEC LES COMMUNES

Rapport du schéma de mutualisation

Le projet de mutualisation porté par les communes et Auray Quiberon Terre Atlantique vise à répondre à cinq enjeux principaux :

- > Enjeu 1 : Favoriser et développer les coopérations intercommunales et créer une nouvelle culture communautaire.
- Développer la solidarité entre collectivités à l'échelle du territoire;
- Consolider le travail engagé dans le cadre de la Communauté de Communes pour servir un territoire à taille humaine, riche et multiple.
- > Enjeu 2 : Améliorer le service rendu aux usagers.
- Développer et faciliter l'accès aux services publics de proximité.
- Développer la qualité de service en mettant en commun les expertises et les savoir-faire de chacune des institutions et de leurs équipes.
- > Enjeu 3 : Améliorer la lisibilité de l'action publique locale.
- Développer une action publique simple, compréhensible et identifiable par les habitants et usagers.
- > Enjeu 4 : Optimiser et rationaliser les organisations pour, à terme, générer des économies d'échelle.
- Moderniser les organisations
- Améliorer l'efficience des services
- > Enjeu 5 : Valoriser les qualités et les savoirs faire des agents des Communes et de la Communauté de Communes au profit du territoire.
- Favoriser le travail en commun, les collaborations, c'est ainsi permettre aux équipes de bénéficier mutuellement des qualités professionnelles des uns et des autres, et au final contribuer directement à l'amélioration du service public local.

Pour répondre à ces enjeux, le schéma de mutualisation d'Auray Quiberon Terre Atlantique s'articule autour de trois axes :

- Développer des groupements de commandes,
- Harmoniser les prestations techniques et les mises à disposition de moyens humains et matériels dans un cadre conventionnel,
- Mettre en oeuvre des dispositifs collaboratifs dans le cadre de mutualisations ciblées.

Ce projet de schéma de mutualisation est une première étape. Il donnera lieu à des rendez-vous de travail réguliers associant les élus et les agents du territoire. Par ailleurs, l'adoption du rapport par les CDommunes et l'intercommunalité suit la procédure suivante :

- ▶ Dans les 3 mois suivant l'établissement du rapport : avis simple des conseils municipaux sur le rapport,
- ▶ A l'issue du délai de 3 mois de consultation des communes : approbation du rapport par délibération du Conseil Communautaire,
- ► Chaque année lors du DOB : information du Conseil Communautaire par le Président sur l'état d'avancement de mise en oeuvre du schéma.

Le Conseil Communautaire a approuvé le projet de rapport de mutualisation.

Harmonisation des tarifs de mises à disposition des moyens humains et matériels à l'échelle du territoire communautaire

L'un des axes du schéma de mutualisation d'Auray Quiberon Terre Atlantique a pour objectif de faciliter les échanges de personnel et de matériel entre la Communauté de Communes et les Communes mais également entre les Communes elles-mêmes. A cet effet, il s'avère nécessaire de disposer d'une base de travail harmonisée dans un cadre conventionnel commun fixant notamment les tarifs de mises à disposition de moyens à l'échelle du territoire intercommunal.

Cette proposition de grille tarifaire unifiée porte sur quatre catégories de personnel (cat. A, B, C hors entretien et C entretien), ainsi que quatre catégories de matériels : véhicule de moins de 3,5 T, poids lourds, tractopelle et tracteur équipé (avec et sans chauffeur) et autres engins.

Le Conseil Communautaire a approuvé la grille tarifaire unifiée en vue de l'établissement d'une convention type à l'échelle du territoire communautaire.

Proposition	Tarif du territoire (euros TTC/heure/unité)
Agent entretien ménager	18
Agent technique	25
Catégorie B	30
Catégorie A	35
Véhicule < 3,5 T PTAC	10
Tractopelle sans chauffeur	30
Tractopelle avec chauffeur	54
Poids lourds	35
Autres engins	9

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Modifications statutaires de la Société Publique Locale « Compagnie des Ports du Morbihan »

Le Conseil Communautaire a décidé le 31 mars dernier d'entrer au capital de la Société Publique Locale (SPL) Compagnie des Ports du Morbihan.

Cette SPL gère aujourd'hui 14 ports départementaux de plaisance d'une capacité d'accueil de plus de 10 000 places, le port municipal de Vannes et quatre sites culturels. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 23 millions €.

Afin de modifier la gouvernance de la Compagnie des Ports du Morbihan en cohérence avec son développement (entrées de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération en 2014, d'Arc Sud Bretagne en 2015, d'Auray en 2016, de Vannes en 2017 et d'Auray Quiberon Terre Atlantique), le Conseil Communautaire a approuvé la modification statutaire pour ajuster le nombre de sièges d'administrateurs en passant de 14 à 18 ainsi que la mise à jour des statuts (objet social, durée, rédaction, lisibilité...).

Adhésion à la Fédération des Entreprises Publiques Locales

La Fédération des Entreprises publiques locales (FedEpl) repose son action sur 3 missions :

- permettre à toutes les EPL d'intervenir et de se développer dans les conditions les plus favorables,
- accompagner ses adhérents afin de préparer l'avenir et de renforcer la performance de leur EPL tout au long de leur activité,
- promouvoir le modèle EPL auprès des collectivités locales et les accompagner dans leur réflexion.

Considérant le projet de SemOp relatif à la gestion et à l'exploitation du Golf Saint Laurent, le Conseil Communautaire a approuvé la préadhésion de la collectivité auprès de la Fédération des Entreprises publiques locales, afin de bénéficier de sa plate-forme de services, de ses réseaux d'échange (animation professionnelle) et de soutenir son action de promotion comme de défense de la gamme Epl et le versement annuel de la cotisation correspondante.

Mise à jour de la composition des Commissions communautaires thématiques permanentes

La composition des commissions communautaires et leur fonctionnement sont inscrits dans le règlement intérieur qui prévoyait la mise en place de huit Commissions.

- > **Deux Commissions** portent sur une compétence exclusive de la Communauté de Communes et sont composées uniquement de conseillers communautaires :
- Economie, numérique, emploi
- Environnement
- > Six Commissions portent sur une compétence partagée avec les Communes et sont composées à la fois de conseillers communautaires et municipaux :
- Politique de l'habitat

- Services à la population
- Transports et déplacements
- Sport

Tourisme

Culture

Le Conseil Communautaire a entériné la composition des Commissions communautaires thématiques permanentes présentée en séance.



RESSOURCES ET MOYENS GÉNÉRAUX

FINANCES

Révision de l'échéancier des crédits de paiement pour l'autorisation de programme fibre optique 2017-2018

Lors du Conseil Communautaire du 29 septembre et compte tenu de l'actualisation des zones déployées, M. le Président a été autorisé à signer la convention de co-financement avec le syndicat mixte Mégalis Bretagne dans le cadre de la 2ème tranche de la 1ère phase de Bretagne Très Haut Débit. La convention a été signée le 14 novembre 2017 mais nécessite d'adapter le montant des crédits de paiement prévus en 2017 dans le cadre de l'autorisation de programme relative à la fibre optique.

Le Conseil Communautaire a approuvé la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme fibre optique 2017-2018 :

2017	2018
527 000	355 000

Définition des opérations éligibles et attribution des fonds de concours

Le Conseil Communautaire a autorisé le versement d'un fonds de concours à hauteur de 20 833 € au titre de 2017 aux Communes d'Auray, Belz, Brec'h, Carnac, Crac'h, Etel, Hoedic, Houat, La Trinité sur Mer, Landaul, Landévant, Locmariaquer, Locoal Mendon, Ploemel, Plouharnel, Pluneret, Pluvigner, Quiberon, Saint-Pierre quiberon, Sainte-Anne d'Auray selon les projets précisés en introdction de ce document.

Attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

Monsieur Samy BOUATTOURA a été nommé comptable du trésor pour le compte de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le Conseil Communautaire a accordé l'indemnité de conseil annuelle au taux de 100%.

Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2016 des offices de tourisme de Quiberon et Saint-Pierre Quiberon

Le vote des comptes administratifs suppose le retrait du Président de l'ancien EPIC et de l'EPCI. Le conseil Communautaire a approuvé que M. Dominique Riguidel, Vice-Président, préside la séance relative au vote des comptes administratifs 2016 des offices de tourisme de QUIBERON et SAINT PIERRE QUIBERON.

Opérations comptables relatives aux anciennes structures porteuses des offices de tourisme de Quiberon et Saint-Pierre Quiberon

La compétence « promotion touristique dont la création d'offices de tourisme » relève de la Communauté de communes sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 1er janvier 2017.

Ainsi il appartient au Conseil communautaire de procéder aux différentes opérations comptables consécutives à la dissolution des Etablissements Publics Industriels et Commerciaux (EPIC) des Communes de Quiberon et Saint Pierre Quiberon, qui étaient chargés de la gestion de leur office de tourisme.

Le Conseil Communautaire a approuvé les comptes de gestion et administratifs 2016 de ces EPIC. Il a également prononcé la dissolution de l'EPIC Office du Tourisme de Quiberon et de celui de Saint-Pierre Quiberon à la date du 15 décembre 2017 et prononcé les opérations de liquidation comptables.

Fixation du montant des attributions de compensation définitives 2017

Au 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes s'est vue transférer les compétences suivantes :

- promotion touristique dont la création d'offices de tourisme,
- création, aménagement, entretien et gestion de parcs d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » en intégralité entraînant en l'espèce le transfert des parcs suivants :
- Parc d'activité Plein Ouest de Quiberon,
- Parc d'activité Kergroix de Saint-Pierre Quiberon,
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » en intégralité entraînant le transfert de l'aire d'accueil du Manio située à Quiberon

Ce transfert de compétence entraîne un transfert de charges devant faire l'objet d'une évaluation par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT s'est réunie le 21 septembre 2017 afin d'arrêter l'évaluation des charges transférées entre l'EPCI et ses Communes membres. Le rapport rendu par la CLECT a été ensuite approuvé par les Conseils municipaux des Communes membres.

Le Conseil Communautaire a ainsi fixé le montant des attributions de compensation définitives des Communes.

